



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 29 - Avenant au Contrat Local de Santé 2016-2018 entre la Ville de Besançon, le CCAS, l'ARS et la Préfecture

Avenant au Contrat Local de Santé 2016-2018 entre la Ville de Besançon, le CCAS, l'ARS et la Préfecture

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2018	Favorable unanime

Le Contrat Local de Santé est un dispositif émanant de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de juillet 2009 qui illustre la volonté de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de renforcer la qualité de la politique locale en partenariat avec les collectivités territoriales.

Le premier Contrat Local de Santé de Besançon a été signé en 2012 entre la Ville de Besançon, le CCAS, l'ARS et la Préfecture. Il a été renouvelé en 2016 et expire le 31 décembre 2018. Il est proposé sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2019 en y intégrant 8 nouvelles actions, dans l'attente du nouveau contrat 2020-2024.

Le Contrat Local de Santé vise la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, notamment pour les plus démunis. Il croise et intègre les enjeux du Contrat de Ville signé en février 2015 et l'orientation stratégique «mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leurs familles».

Les objectifs généraux du Contrat Local de santé sont :

- Objectif général I : Consolider, auprès des Bisontins, les actions favorisant l'adoption de comportements favorables à leur santé et au maintien de leur autonomie
- Objectif général II : Faciliter pour les publics bisontins spécifiques, notamment les plus fragiles, l'accès aux dispositifs de droit commun et l'utilisation du système de santé
- Objectif général III : Participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement bisontin.

Ils se déclinent en onze objectifs opérationnels et 28 actions dont 8 nouvelles rattachées aux objectifs opérationnels existants ou nouveaux :

- de la fourche à la fourchette, la santé en cuisinant : sensibiliser les jeunes et les adultes des quartiers prioritaires aux pratiques alimentaires favorables à la santé, en faire des consomm'acteurs
- développer l'accompagnement à la parentalité auprès des familles
- dans le cadre du projet alimentaire territorial de la CAGB, tester des animations auprès de publics vulnérables et les accompagner dans le changement de leurs comportements alimentaires
- créer et expérimenter un nouveau programme de prévention du tabagisme en CM1-CM2 en développant les compétences psychosociales
- évolution de L'Atelier Santé Mentale en Conseil local en santé mentale
- TAPAJ - Travail Alternatif Payé à la Journée
- création d'un pollinarium sentinelle en vue de la détection précoce de l'émission de pollens permettant d'anticiper les effets des libérations polliniques spécifiques et de débiter un traitement précoce de la maladie pollinique
- faire évoluer les pratiques en sensibilisant/formant les animateurs de centres de loisirs à la nécessité de proposer au jeune public des animations de prévention sur la qualité de l'air intérieur.

M. FOUSSERET, Mme DARD (2), M. BRIOT, M. CURIE, M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY (2), Mme WANLIN, Mme SEBBAH et Mme PESEUX, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant au Contrat Local de Santé joint en annexe,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité